Fiche Information
Enseignement néerlandophone

QUI est QUI à l'école et QUI fait QUOI
Enseignement fondamental et secondaire

HET SCHOOLBESTUUR / LE POUVOIR ORGANISATEUR

Le pouvoir organisateur est responsable du bon fonctionnement d'une ou plusieurs écoles. Il le fait à l'aide de la direction de l'école, de ses enseignants, du personnel d'appui, du personnel paramédical, …Le pouvoir organisateur est donc l'employeur du personnel enseignant. Il est différent selon le réseau d'enseignement. Exemple, pour l'enseignement communal c'est le Collège des Bourgmestre et échevins, pour l'enseignement libre catholique c'est une asbl.

DE DIRECTIE / LA DIRECTION

Une direction d'école est une personne qui guide l'école. Chaque école doit obligatoirement avoir minimum un directeur. Une direction d'école peut assumer la gestion de plusieurs écoles. Il ou elle s'assure que dans l'école tout roule sur des roulettes.

DE JUF, DE MEESTER, DE VAKLEERKRACHT / LES ENSEIGNANTS

Juf = enseignante femme dans l'enseignement fondamental.
Meester = enseignant homme dans l'enseignement fondamental.
Vakleerkracht = enseignant qui donne une matière spécifique dans l'enseignement secondaire.

DE TURNLEERKRACHT = enseignant qui donne le sport, la gymnastique.

ADMINISTRATIEVE MEDEWERKER = le personnel administratif qui se charge des e-mails, des dossiers d'élèves, des dossiers du personnel….

DE ZORGLEERKRACHT = enseignant qui soutient les enfants en difficultés dans l'enseignement maternel/primaire.

DE ZORGCOÖRDINATOR = personne qui aide l'enseignant, la direction à trouver des moyens pour aider les élèves les plus en difficulté : comment améliorer l'attitude face au travail ? Comment stimuler les élèves qui ont des facilités…Tout comme le zorgleerkracht, elle peut coordonner des rencontres avec les parents, le CPMS, des partenaires externes…

DE LEERLINGBEGELEIDER = personne qui propose un soutien pratique et émotionnel aux élèves dans l'enseignement secondaire, que ce soit en petits groupes, avec le groupe classe ou en individuel. C'est un point de contact accessible auquel les élèves peuvent s'adresser pour plein de sujets.

Pour plus d'informations et d'aide, contactez l'Antenne Scolaire.

Antenne Scolaire/ Steunpunt Schoolvragen
Rue de Fiennes 71 – 1070 Anderlecht - 02/529 88 50
antennescolaire@anderlecht.brussels / www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire

Source: Onderwijs.Vlaanderen.be Mise à jour, septembre 2026
Editeur responsable: Marcel Vermeulen, Place du Conseil 1– 1070 Anderlecht